

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Prenant le travail à un autre point de vue, le pêcheur appartient lui aussi à la classe des travailleurs ? R.—Oui.

Q.—Que feriez-vous dans son cas ? R.—Il lui faut un emplacement pour aborder et sécher son poisson. Tous payent des loyers dans un endroit quelconque.

Q.—Mais avant de sécher son poisson, il faut le prendre ? R.—Oui, évidemment, mais cependant il lui faut un emplacement pour le débarquer.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Supposons que j'ai acheté et payé une propriété il y a un an, me sera-t-elle enlevée au bénéfice de la communauté ? R.—Nullement.

Q.—Prenons l'hôtel "Queen's" ? R.—Aujourd'hui vous payez annuellement une somme de _____ au gouvernement pour le privilège d'habiter l'hôtel. Au lieu de vous taxer pour l'hôtel, nous laissons celui-ci exempt de taxe et nous imposons le fond.

Q.—Vous n'allez pas plus loin que cela ? R.—Non.

Q.—C'est là une formule bien épurée des principes de Henri George ? R.—Je ne m'inquiète guère de ce que dit Henri George, telles sont mes vues.

Q.—Quand vous parlez de paupérisme etc., combien y a-t-il à Toronto de propriétaires primitifs ou de descendants de ceux-ci ? R.—Je ne pourrais vous en donner une idée.

Q.—Vous parlez en général de ceux qui ont bénéficié du travail d'autres ? R.—J'en connais quelques-uns, qui ne sont pas nombreux, qui ont conservé des biens de famille depuis bon nombre d'années.

Q.—Maintenant, quelle est la proportion des lots vacants possédés par des individus qui ne sont pas riches et par d'autres qu'on pourrait appeler riches ? R.—Je ne pourrais le dire. La masse de la propriété foncière dans le voisinage de Toronto a été accaparée depuis quelques années par des spéculateurs de terrains.

Q.—N'y a-t-il pas eu, il y a quelques années, un engouement dans lequel beaucoup de personnes ont perdu de l'argent ? R.—Oui.

Q.—Ne devraient-elles pas avoir une compensation ? R.—Non, aucunement. Nous arrangerions les choses de telle manière, qu'il n'y aurait ni perte ni gain.

Q.—Nous parlons de l'individu qui achète une propriété conformément à la loi. J'ai suivi les élections de New-York et dans un des meetings, M. George fut interrompu par un des assistants qui disait : Le grand père de mon voisin laisse à celui-ci des titres de rente des E. U., et il prétend avoir des droits et des intérêts dans cette propriété, et M. George répondit qu'il avait évidemment des droits à cette propriété. L'interrompateur continuant dit : Mon grand-père m'a laissé une ferme et je crois y avoir droit. Nullement, répond M. Henry George, car votre grand-père n'y a jamais eu de droit ? R.—Ce n'est pas la réponse que je donnerais.

Q.—Je ne me propose pas de discuter avec vous, je désire seulement connaître les faits ? R.—Si vous me questionniez, je dirais que les améliorations que vous faites à votre ferme sont évidemment votre propriété envers et contre tous, mais la valeur donnée à votre ferme par la société appartient à celle-ci et devrait être prise par celle-ci pour taxes. Les améliorations devraient appartenir à l'individu, mais pour autant que c'est la société qui donne de la valeur à la propriété, cette augmentation devrait être taxée. Quant aux principes actuellement énoncés par la "*Anti-Poverty Society*," celui-ci est le seul sur lequel nous soyons tous d'accord.

Q.—Si vous égalisez la taxe, ou par exemple si vous taxez la propriété du "Queen's hôtel" dont je parlais tantôt, de la manière que vous proposez, c'est-à-dire en imposant toute la taxe sur l'ensemble de la propriété au même prix, augmenteriez-vous la taxe sur la propriété foncière ? R.—Je ne pourrais le dire sans m'assurer du montant actuel de la taxe.

Q.—C'est là, je pense toute la question. Sous le régime de votre système, le propriétaire ne devrait-il pas trouver une compensation dans l'augmentation des